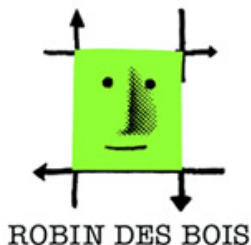


Destinataires :

Le 27 février 2007

Maire et population de Cournon,
Maire et population de Redon,
Présidents des Conseil Généraux et
Préfectures du Morbihan
et d'Ille-et-Vilaine,
DRIRE Bretagne,
presse régionale



Lettre ouverte

Une entreprise spécialisée dans la fabrication d'isolants en polystyrène envisage dans les semaines qui viennent de s'installer dans votre commune dans les bâtiments d'une imprimerie fermée. Nous estimons que l'implantation de cette usine est dangereuse pour l'environnement de votre commune et les administrés. La désinvolture avec laquelle l'entreprise Knauf envisage de s'installer chez vous alléchée sans doute par les facilités financières que le Conseil Général est susceptible de lui attribuer de même que la commune de Cournon qui participerait aux investissements pour la construction d'une réserve d'eau anti-incendie est annonciatrice de problèmes divers pour la commune de Cournon.

Il est vrai que le polystyrène est très inflammable. On entend des voix chez Knauf, qui disent que la combustion du polystyrène ne génère aucun produit toxique. Robin des Bois rappelle que la mise en œuvre normale du polystyrène est susceptible dans certaines conditions thermiques de dégager des Composés Organiques Volatiles (COV) toxiques - styrène, aldéhydes - dont certains sont cancérogènes comme le benzène et le cumène. Quant à la combustion, elle libère d'autres COV comme le toluène et des gaz telle que du monoxyde de carbone. Si le polystyrène est traité préventivement avec des retardateurs de flamme, la combustion dégage des composés bromés non moins toxiques.

La pollution atmosphérique diffuse promise par la marche normale de la future usine, les pollutions consécutives des éventuels dysfonctionnements et sinistres futurs menacent la santé de la population toute proche, les écosystèmes et les cultures dont certaines sont estampillées Bio et valorisées par l'industrie cosmétique qui fait la fierté du pays de La Gacilly.

Les incendies et sinistres à répétition chez Isol-Bretagne repris par Knauf à Redon en témoignent. Knauf si elle ne manque pas de culot manque souvent d'eau d'extinction ou au contraire a le chic pour s'installer en zones inondables ou péri-inondables.

En tant que spécialistes du repérage et de la gestion des sites pollués, nous déplorons que les déchets d'incendie de juin 2006 n'aient pas été déblayés, que l'état consécutif des pollutions ne soit pas connu et que des témoignages d'employés ou de cadres évoquent simplement la nécessité d'un coup de bulldozer pour oublier le ravage de juin 2006. Quant au patron, il rejette quasiment sur les experts et les assurances la responsabilité des ruines subsistant 9 mois après dans une zone inondable sur l'ex-site de Redon. Nous estimons que la direction de Knauf Ouest se comporte dangereusement et sous-estime les risques de pollution des sols, sous-sols et de la Vilaine par les déchets de l'incendie de même sans doute que la pollution atmosphérique générée par la combustion du polystyrène au moment de l'incendie. Il reste aussi à vérifier que des matériaux amiantés ne soient pas sur la liste des polluants post-incendie. A supposer qu'il y ait vraiment un litige entre les experts et les assurances, l'entreprise Knauf Ouest n'y est peut être pas étrangère, tant les conditions relatées d'ignition de l'incendie de juin 2006 et de sa contagion à des bâtiments administratifs ne témoignent pas d'un Plan d'Organisation Interne (POI) performant. D'ailleurs les experts et les assureurs n'interdisent sans doute pas à Knauf de recouvrir d'une bâche les gravats de l'incendie pour éviter que le lessivage par la pluie ne pollue la nappe alluviale de la Vilaine.

Nous conseillons à Monsieur le Maire de Cournon, au Conseil Général du Morbihan, aux Préfectures du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine et à la DRIRE d'être beaucoup plus vigilants sur les conditions d'implantation de Knauf à Cournon et d'imposer parmi les conditions préalables la dépollution approfondie du site incendié de Redon.

Robin des Bois

Association de protection de l'Homme et de l'environnement

14 rue de l'Atlas 75019 PARIS – Tel : 01.48.04.09.36 / Fax : 01.48.04.56.41

contact@robindesbois.org



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bureau des Installations Classées

Affaire suivie par Mireille CADIEU

☎ 02 99 02 13 87

☎ 02 99 02 13 29

Rennes, le 11 AVR. 2007

Monsieur,

Par lettre du 28 mars 2007, vous avez appelé mon attention sur la société KNAUF Ouest située sur la commune de REDON, notamment sur le fait que cette société n'a toujours pas évacué les déchets dangereux issus de l'incendie qui s'est produit au mois de juin 2006.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la société KNAUF Ouest mise en demeure par arrêté préfectoral du 9 mars 2007 d'évacuer ces déchets m'a transmis un échéancier précisant les dates auxquelles les travaux de remise en état seront effectués.

Ce plannig fait actuellement l'objet d'un examen par l'inspecteur des installations classées.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Pour le préfet et par délégation

La directrice

Stéphanie MØRK

Monsieur Florian LACOMBE
Association ROBIN DES BOIS
14 Rue de l'Atlas
75019 PARIS

copie : - sous-préfet de Redon
- SIRACED-PC